

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le septième jour du mois de juillet deux mille vingt se tenait, à 19h00, à la mairie de Saint-Edmond-les-Plaines, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T..

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Perreault, président et représentant de Girardville  
Mme Carolle Bouchard, représentante de St-Edmond-les-Plaines  
M. Alain Tremblay, représentant de St-Thomas-Didyme

**SONT ABSENTS :**

M. Stéphane Bonneau, vice-président et représentant d'Albanel  
M. Mario Fortin, représentant de la Ville de Normandin

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière  
M. Jerry Piquette, directeur général

**1.- Ouverture de la séance**

M. Michel Perreault souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

**2.- Administration**

**2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles**

34-07-2020

Il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil administration de la Régie Intermunicipale de Sécurité incendie GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

**2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020**

35-07-2020

Il est proposé par Mme Carolle Bouchard, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020.

**2.3) Suivi au procès-verbal**

*Aucun*

**2.4) Déclaration des conflits d'intérêts**

*Aucune déclaration*

**2.5) Liste des comptes de juin 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des finances a analysé tous les comptes de juin 2020 lors d'une rencontre distinct à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2020, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

36-07-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Carolle Bouchard, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2020 pour un montant de 88 931.86\$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le Comité des finances.

## **2.6) États financiers au 30 juin 2020**

La secrétaire-trésorière présente les états financiers au 30 juin 2020.

## **2.7) Adoption règlement d'emprunt 010-2020 – Camion échelle**

Le sujet est reporté à la prochaine séance. Le directeur va effectuer des représentations auprès des 5 municipalités pour présenter le projet et la nécessité de posséder ce type de véhicule.

## **2.8) Calendrier de conservation - Archives**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

37-07-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Stéphane Bonneau, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser M. Jerry Piquette à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

## **2.9) Rangement archives**

Le directeur mentionne qu'il effectuera des soumissions, par des ébénistes du secteur GEANT, pour la fabrication d'un meuble de rangement pour les archives ainsi que la papeterie.

## **3.- Sécurité Incendie**

### **3.1) Statistique du Service incendie**

Le directeur général présente les statistiques au 30 juin 2020. Il a eu 37 interventions pour l'année en cours.

### **3.2) Rapport du directeur général**

Monsieur Piquette résume les activités du service incendie pour le mois de juin 2020.

### **3.3) Entente de location – Serres Toundra**

Une entente de location de boyaux incendie est conclue avec les Serres Toundra pour 3 mois.

## **4.- Sécurité civile**

### **4.1) Suivi – Subvention Agence 9-1-1**

La secrétaire-trésorière présente un compte-rendu sur la subvention reçue en sécurité civile.

## **5.- Insertion de nouveaux objets**

## **6.- Affaires nouvelles**

## **7.- Correspondance**

## **8.- Période de questions**

*Aucune.*

## **9.- Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée sera tenue le mardi, 18 août 2020 à Albanel.

## **9.- Levée de l'assemblée régulière**

38-07-2020

Il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 20h00.

---

Nadia Genest  
Secrétaire-trésorière

---

Michel Perreault  
Président

Je, Michel Perreault, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Perreault  
Président